

## CONSEIL D'ECOLE DU 20 NOVEMBRE 2017

**Personnes présentes :** Mme Achard, maire, Mmes Léonard, Beige, M Deloménie, conseillers municipaux

Mmes Vignaud, Da Silva, Audoin, M Rivet, représentants des parents

Mmes Péliissier, Sellas, Bouysset, Guillaumeau et Delanne, enseignantes

M Albarede, DDEN

**Personne excusée :** M Hugon, inspecteur

### ATTRIBUTION DU CONSEIL D'ECOLE

Il adopte le règlement intérieur de l'école.

Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.

Il donne tous avis et toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et notamment sur l'utilisation des moyens, l'intégration des enfants en situation de handicap, les activités périscolaires, la restauration scolaire et l'hygiène scolaire.

### ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Actuellement la semaine est organisée sur 4,5 jours. Les activités périscolaires sont regroupées le jeudi après-midi jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018.

Avantages pédagogiques de cette organisation :

- 5 demies-journées le matin
- clarté pour les enfants entre les temps scolaires et périscolaires
- lien facile avec la mairie
- 2 demies-journées plus détendues pour les élèves

Contraintes de cette organisation :

- recrutement des intervenants difficile
- coût de la rémunération des intervenants
- coût du transport
- subvention supprimée en 2018

Pour la rentrée 2018-2019, si la semaine reste organisée sur 4,5 jours, il n'y aura pas de ramassage scolaire le mercredi, pas de navette école / pôle jeunesse et pas de restauration le midi au pôle jeunesse.

Les parents ont été invités à répondre à un questionnaire consultatif sur l'organisation de la semaine

Sur 66 familles, 56 ont répondu, soit 85 %.

17 familles sont favorables à la semaine de 4,5 jours, soit 25,75 %

27 familles sont favorables à la semaine de 4 jours, soit 41%

11 familles sont favorables aux 2 organisations, soit 17 %

18 familles souhaitent inscrire leur enfant au centre de loisirs, soit 33%.

Le conseil d'école est invité à se prononcer sur l'organisation de la semaine pour la rentrée 2018-2019.

Le conseil d'école vote à l'unanimité pour la semaine scolaire sur 4 jours.

Le conseil municipal et la régie des transports seront également invités à se prononcer sur cette organisation.

La décision finale appartient à l'inspection académique en fonction des décisions des communes de la communauté de communes.

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Le règlement intérieur est le même que l'année précédente. Seul l'article concernant les cartes pokémon a été modifié. Elles sont autorisées au sein de l'école.

Quelques rappels concernant le règlement intérieur :

- l'horaire du début d'école le mercredi est 8h45. Les enfants sont accueillis entre 8h35 et 8h45
- en cas d'absence de l'enfant, l'école doit être avertie
- lors d'épidémie de poux, les parents doivent au plus vite traiter la tête de leur enfant, les vêtements et les draps avec des produits adaptés
- les bonbons ne sont pas autorisés à l'école en dehors des anniversaires en raison des allergies
- les règlements en espèces doivent être mis sous enveloppe et non scotchés au cahier
- l'école met à la disposition des enfants des livres de bibliothèque qu'ils empruntent toutes les semaines. Certains livres reviennent en mauvais état. Les familles doivent porter une attention particulière à l'état des livres que leurs enfants ramènent à l'école.

### **EFFECTIF ET REPARTITION DES ELEVES**

Rentrée 2017-2018 :

12 PS + 7 MS + 2 TPS( en janvier)	19+2 élèves , classe Mme Christelle Sellas
13 GS + 12 CE1	25 élèves, classe Mme Nathalie Bouysset
6 CP + 16 CE2	22 élèves, classe Mme Françoise Pélissier
12 CM1 + 10 CM2	22 élèves, classe Mme Hélène Delanne, directrice et Mme Guillaumeau (lundi)

Prévision rentrée 2018-2019 :

: environ 90 élèves

Les effectifs sont stables.

### **TRAVAUX**

Classe CP- CE2 : Le sol a été refait. Le bas des murs a été changé et peint et des portes manteaux ont été installés.

Classe GS- CE1 : Le sol a été refait, de nouveaux meubles et des étagères ont été installés, le meuble sous évier a été changé.

La chaudière a été remplacée par une chaudière plus performante avec de nouveaux radiateurs.

Classe PS – MS : De nouveaux meubles ont été installés.

### **DIVERS**

Les paiements en espèce pour la cantine et la garderie ne sont plus acceptés par la perception d'Aix sur Vienne à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Des discussions entre la mairie et la perception sont en cours pour trouver une solution.

La secrétaire de séance :

T. AUDOIN  


La présidente :

H. DELANNE  
